



ARRETE

ANNEE 2019 N° 073 /MEMP/DC/SGM/CTJ/DEP/DPP/SP/ 035 /SGG19

PORTANT CREATIONS, EXTENSIONS, SCISSIONS, CHANGEMENTS DE
DENOMINATION ET TRANSFERTS DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES
PRIVEES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant loi d'orientation de l'Education Nationale en République du Bénin et la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 qui l'a modifiée ;

vu la décision portant proclamation le 30 mars 2016 par la cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n°2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 portant fixation de la structure-type des Ministères ;

vu le décret n°2016-428 du 20 juillet 2016 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;

vu le décret n° 2007-279 du 16 juin 2007 fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de gemination, de transfert, de fermeture, de changement de dénomination et de fonctionnement des établissements privés des enseignements maternel, primaire et secondaire général ;

vu les propositions de la session extraordinaire d'étude des dossiers des écoles maternelles et primaires privées pour le compte de l'année scolaire 2019-2020 des mercredi 11 et jeudi 12 septembre 2019 ;

vu le compte rendu de ladite session en date du 12 septembre 2019,